

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT POUR ADULTES

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

TRAVAIL EN EQUIPE DE SOINS STRUCTUREE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

CODE : 82 15 20 U35 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du **jour mois 2026**
sur avis conforme du Conseil général

TRAVAIL EN EQUIPE DE SOINS STRUCTUREE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

1.1 Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement pour adultes, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant/étudiante :

- ◆ d'établir une relation professionnelle constructive avec d'autres professionnels de soins, le/la bénéficiaire de soins et son entourage dans un contexte hospitalier et extrahospitalier, y compris lors de situations d'agressivité et de conflit, en vue de promouvoir la qualité de soins et d'en assurer la continuité ;
- ◆ de construire son identité professionnelle afin de situer son rôle autonome, de collaboration et de coordination, ainsi que de distinguer celui des différents intervenants/intervenantes au sein de l'équipe de soins structurée.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités

En Cadres législatif et organisationnel, déontologie et éthique de la profession infirmière,

en référence au profil professionnel du bachelier infirmier responsable de soins généraux et du dossier pédagogique de la section,

dans le respect des règles d'usage de la langue française,

- ♦ situer la profession infirmière au sein de l'organisation des soins de santé en Belgique ;
- ♦ expliquer la représentation infirmière en Belgique au moyen de ses principaux organes de concertation et de contrôle, des associations professionnelles et des organisations syndicales ;
- ♦ identifier la terminologie conforme à la législation et aux classifications NANDA/NIC/NOC¹;
à partir de situations de la vie professionnelle en soins infirmiers amenées par le chargé de cours,
- ♦ les analyser en tenant compte des aspects déontologiques, éthiques, législatifs et organisationnels impliqués ;
- ♦ identifier les notions de responsabilité professionnelle civile et pénale, en les intégrant dans un contexte de travail :
 - en autonomie,
 - de délégation à l'aide-soignant/aide-soignante dans une équipe structurée,
 - d'une équipe de soins structurée ;
- ♦ énoncer et d'explicitier ses droits et devoirs en tant que professionnel/professionnelle en faisant référence aux principes du droit du travail et de montrer comment ceux-ci s'articulent avec l'exercice du métier ;
- ♦ décrire les principes de base et les risques dans l'utilisation, l'alimentation et la qualité d'outils de santé en ligne.

2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « **Cadres législatif et organisationnel, déontologie et éthique de la profession infirmière** », code N° 82 15 07 U34 D2, classée dans l'enseignement supérieur de type court.

¹ NANDA (North American Nursing Diagnosis Association) ; NIC (Nursing Interventions Classification) ; NOC (Nursing Outcomes Classification)

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant/étudiante sera capable de/d' :

à travers une ou plusieurs situation(s) professionnelle(s) définie(s), en précisant le cadre et les limites de son intervention d'infirmier responsable en soins généraux,

- ◆ mettre en évidence les attitudes et les comportements propices à un travail en équipe interdépendant et efficace, dans le respect de l'identité professionnelle et de la culture de chacun ;
- ◆ déterminer des attitudes et des comportements professionnels facilitant la gestion de situations d'agressivité et de conflit ;
- ◆ expliciter les principes :
 - d'une relation pédagogique,
 - de la coordination des soins infirmiers,qui intègrent les notions de délégation et d'autorisation, les rôles et fonctions de chacun des acteurs au sein d'une équipe de soins structurée,
- ◆ déterminer les champs d'activité des différents professionnels des soins de santé au sein de l'équipe de soins structurée : aide-soignant/aide-soignante, assistant/assistante en soins infirmiers, infirmier/infirmière responsable de soins généraux et autres professionnels des soins de santé, conformément à la réglementation en vigueur ;
- ◆ cerner et expliciter des compétences professionnelles de l'infirmier/infirmière responsable de soins généraux permettant d'assurer la collaboration au sein d'une équipe de soins structurée ainsi que la construction de son identité professionnelle ;
- ◆ identifier le rôle du patient/de la patiente partenaire et de son entourage, ainsi que la place de leur savoir expérientiel, dans la démarche de soins et la collaboration avec les professionnels des soins de santé.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité à faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement

En référence à l'article 8 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement pour Adultes, les détenteurs d'un brevet d'infirmier hospitalier ainsi que les détenteurs du brevet d'enseignement supérieur d'assistant en soins infirmiers peuvent obtenir une valorisation des acquis pour la dispense complète de l'UE « Travail en équipe de soins structurée ».

4. PROGRAMME

L'étudiant/étudiante sera capable de/d',

dans la perspective de développer des comportements professionnels propices à la création et au maintien d'un climat de bien-être et de santé au travail,

à travers plusieurs situations professionnelles définies, dans le cadre et les limites de son intervention d'infirmier/infirmière responsable de soins généraux,

4.1. Dynamique d'équipe interdisciplinaire et interculturelité

- ◆ expliciter les concepts d'équipe, d'équipe pluriprofessionnelle, de travail en équipe interdisciplinaire et de collaboration professionnelle dans le secteur hospitalier et extrahospitalier ;
- ◆ expliciter les concepts d'interculturalité et de diversité dans le secteur des soins hospitaliers et extrahospitaliers ;
- ◆ présenter des forces, des limites et des obstacles au travail en équipe pluriprofessionnelle et au travail en équipe dans un contexte interculturel ;
- ◆ identifier les fonctions, les rôles et les interdépendances entre les membres d'une équipe de travail dans un milieu de soins ;
- ◆ identifier les responsabilités respectives des différents acteurs d'un service hospitalier ou extrahospitalier et de présenter les modalités de liaison entre ceux-ci ;
- ◆ déterminer des capacités, des règles d'organisation et des responsabilités requises et élémentaires pour que la collaboration entre les membres de l'équipe soit efficace ;
- ◆ présenter un projet d'intervention en équipe en se situant personnellement et en identifiant ses propres tâches dans une perspective collaborative au profit du/de la bénéficiaire de soins ;
- ◆ utiliser des outils de communication favorisant le travail en équipe ;
- ◆ établir des critères d'évaluation d'un travail d'équipe dans un secteur de soins.

4.2. Gestion des conflits

dans une situation professionnelle au sein d'un cadre hospitalier ou extrahospitalier en prenant en compte les différents acteurs d'une relation (collègues, stagiaires, bénéficiaires de soins, famille, aidant proche),

- ◆ distinguer les différentes formes d'agressivité et de conflits au travail en fonction des dimensions individuelle, familiale, sociale, culturelle et institutionnelle (rôles de l'agressivité chez l'être humain, conflit de besoin, conflit de valeur, colère, fuite...) ;
- ◆ dépister les indices précurseurs de situations de conflit et/ou d'agressivité et de les désamorcer ;
- ◆ expliciter des moyens et les limites d'intervention dans une situation d'agressivité ou de conflit au travail ;
- ◆ proposer une stratégie d'intervention afin d'éviter qu'un conflit au travail se transforme en agressivité.

4.3. Délégation et encadrement

au départ de mises en situations et d'études de cas en faisant référence à la législation et au cadre organisationnel belge,

- ◆ expliciter les notions relatives à l'équipe de soins structurée ;
- ◆ identifier les responsabilités respectives des différents acteurs de l'art infirmier et de présenter les modalités de liaison entre eux-ci ;
- ◆ expliciter les différentes délégations en tenant compte de la hiérarchie et des liens de subordination ;
- ◆ expliciter les principes à respecter dans la délégation et l'autorisation de prestations techniques de l'art infirmier ;
- ◆ développer une relation pédagogique auprès des stagiaires, des collègues, des aidants proches et des aidants qualifiés afin d'envisager l'émergence de compétences dans le domaine des soins infirmiers (échange de pratiques, rôle du modèle, fixation d'objectifs, autoévaluation, évaluation formative et sommative...).

4.4. Séminaire : identité professionnelle dans le cadre d'une équipe de soins structurée

- ◆ identifier les champs d'activités des différents professionnels des soins de santé : aide-soignant/aide-soignante, assistant/assistante en soins infirmiers, infirmier/infirmière responsable de soins généraux et autres professionnels des soins de santé, en référence à la législation en vigueur ;
- ◆ expliciter les notions d'actes autonomes, prescrits, délégués et autorisés ainsi que les limites professionnelles, en référence à la législation en vigueur ;
- ◆ se définir et se situer en tant qu'acteur/actrice de santé publique, y compris en référence aux autres professionnels du secteur de la santé ;
- ◆ débattre des compétences professionnelles de l'infirmier/infirmière permettant la collaboration et la coordination dans une équipe de soins structurée en vue de construire son identité professionnelle en tenant compte de l'évolution de la profession, y compris dans ses aspects de délégation et d'autorisation ;

4.5. Patient partenaire

dans la perspective de développer une approche collaborative centrée sur le bénéficiaire de soins et son entourage,

- ◆ définir le concept de patient/patiente partenaire et les principes du partenariat patient-soignant ;
- ◆ identifier la place du savoir expérientiel du/de la bénéficiaire de soins et de son entourage dans la prise en charge et l'organisation des soins ;
- ◆ décrire les modalités de collaboration et de prise de décision partagée avec le patient/la patiente partenaire dans la démarche de soins.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours « Séminaire : identité professionnelle dans le cadre d'une équipe de soins structurée », il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants/étudiantes par groupe.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant/une enseignante ou un expert/une experte.

L'expert ou l'experte devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Dynamique d'équipe interdisciplinaire et interculturelité	CT	B	18
Gestion de conflit	CT	B	12
Délégation et encadrement	CT	B	14
Séminaire : identité professionnelle dans le cadre d'une équipe de soins structurée	CT	F	12
Patient partenaire	CT	B	8
7.2. Part d'autonomie		P	16
Total de périodes de cours			80
7.3. Activités de développement professionnel			20
Total des périodes			100
Nombre d'ECTS			4